

Aliénation de terrain, rue Edison (dépendant de la propriété occupée précédemment par le GIP Temps Fréquence) - Remboursement d'emprunt

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Au point précédent de l'ordre du jour, la Ville a décidé d'aliéner à la SCI ELOI CLERGET une bande de terrain dépendant de la propriété occupée précédemment par le GIP Temps Fréquence.

Étant donné que cet investissement a été financé à concurrence de 920 000 F par un emprunt réalisé en 1985 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, il convient de rembourser par anticipation le prêt précédemment contracté pour un montant égal au produit de la vente.

Toutefois, le prêt ci-dessus contracté à taux révisable fait apparaître actuellement un taux d'intérêt de 7,6 %. Il apparaît donc de meilleure gestion de rembourser un prêt contracté à taux variable dont le taux actuel est nettement plus élevé.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de rembourser par anticipation à hauteur de 81 000 F le prêt n° 005 relatif au contrat n° 33460770 contracté en 1982 auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et dont le taux actuel ressort à 10,3 %.

En cas d'accord, l'Assemblée Communale est invitée à voter, en dépenses, au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 81 000 F au chapitre 925.0/1661 service 20200 pour permettre le remboursement anticipé partiel du prêt susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.